

Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

Déclaration du groupe des associations

À la fois enjeu démocratique, élément fondateur d'une unité républicaine et objet d'innovation, la culture se distingue de nombreux autres secteurs en ce qu'elle n'obéit pas aux mêmes règles, ce qui justifie notamment l'intervention de l'État au travers de politiques publiques ambitieuses.

L'avis, qui s'inscrit dans le cadre du projet de loi sur la création artistique, dessine quelques pistes fort pertinentes, dans la continuité de l'avis voté récemment par notre assemblée sur l'éducation artistique et culturelle.

Si le développement culturel ne saurait se faire sans l'action publique, de nombreux autres acteurs y contribuent également. C'est le cas du monde associatif qui comptait, en 2011, 267 000 associations culturelles, près de 170 000 salariés et quelques 90 000 équivalent temps plein bénévoles. Les fonds et fondations ne sont pas en reste puisque 22 % d'entre eux, soit 450 entités, financent les arts et la culture pour une valeur totale d'environ 250 millions d'euros. Ces chiffres en constante augmentation témoignent du dynamisme des citoyens pour « faire ensemble » et être acteurs de leur propre culture, celle-ci étant à la fois condition de leur émancipation et outil de compréhension du monde qui les entoure.

Premiers partenaires des institutions culturelles publiques, les associations placent l'accès aux arts et à la culture au centre de leur projet politique. À ce titre, rappelons que la moitié des associations culturelles sont implantées dans des communes de moins de 30 000 habitants et contribuent ainsi au maillage territorial. En effet, c'est principalement par elles que les individus les plus éloignés de la culture, socialement ou géographiquement, y ont accès. La pratique en amateur constitue également un vecteur d'engagement citoyen, producteur de lien social.

Le groupe des associations tient ainsi à saluer la façon dont cette question est abordée au sein de l'avis. Ce sujet est loin d'être annexe, dans la mesure où la pratique artistique relative au spectacle vivant touche un Français sur deux au cours de sa vie ! Un des enjeux importants de cette question consiste à clarifier la distinction entre « amateurat » et salariat, d'une part pour reconnaître le droit à exercer une discipline en amateur et, d'autre part, pour limiter les abus qui existent. Notre groupe espère ainsi que la loi en cours d'élaboration aboutira à une définition du statut d'amateur et des conditions d'exercice de leurs représentations scéniques, de sorte à faire cohabiter spectacles amateurs et professionnels dans un esprit de complémentarité et d'enrichissement mutuel.

Enfin, et dans le sillage de la nouvelle charte d'engagements réciproques signée le 14 février dernier entre le monde associatif, l'État et les collectivités territoriales, notre groupe réaffirme la nécessité d'un soutien plus structurel au développement du monde associatif. Celui-ci doit passer par la généralisation des conventions pluriannuelles d'objectifs et une meilleure intégration des acteurs associatifs dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques de la culture. Il s'agit de changer de paradigme en passant d'une culture pensée pour le citoyen à une culture construite avec lui.

Le groupe des associations remercie le rapporteur qui a su faire preuve d'écoute et de consensus tout en maintenant l'exigence d'un texte ambitieux à la hauteur des enjeux. Il a voté l'avis.